

Compte-rendu du Conseil Syndical

Séance du 22/03/ 2018. (Report au 29 Mars 2018)

L'an deux mil dix-huit, le 29 Mars à quinze heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de M BLONDON Gérard, Président en exercice, dûment convoqués le 23 Mars 2018
Monsieur Frédéric GUIGNIER a été désigné secrétaire de séance.

Présent(s) :

Formant la majorité des membres en exercice.

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Mesdames et Messieurs : Christian STOLL ; Christian MARCOZ ; Dominique PARREL ; Fleury CHAUSSABEL ; Richard MEYER ; Patrice MORTREUIL ; Alain MARTINETTO.

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs : Martine MACHON ; Jean-Claude SARTER.

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Mesdames et Messieurs : Gérard BLONDON ; Dominique COMBAZ.

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Mesdames et Messieurs : Daniel BATON ; Frédéric GUIGNIER ; André GUICHERD ; Françoise NEGRO ; Jean-Louis REYNAUD.

Pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :

Messieurs : MARTIN Jean-Pierre, BOIS André.

Absent (s) excuse (s) :

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Mesdames et Messieurs Christine GUTTIN ; Jean-Claude JULLIN ; Antonio DA COSTA DE ABREU ; Stéphane BILLON-PIERRON ; Michel ALEX ; Jean-Pierre LOCONTE ; Didier GONZALES ; Jean-Paul GOUT ; Jean MOLLINA ; Georgette BARATAUD ; Jean-Paul PERRIN.

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs : Pierre-August FEUGIER ; Gérard ARBORD ; Jean-Louis MONIN ; Christian ALLEGRET ; Bertrand PICHON-MARTIN ; Céline BOURSIER ; Stéphane GUSMEROLI ; Dominique CABROL ; Alexandre DOGLIONI ; Jean-Paul PETIT ; Brigitte BIENASSIS ; Jean-Michel FERTIER ; Denis SEJOURNE ; Pierre BAFFERT ; Christel COLLOMB ; Jean-Paul CLARET ; Suzy REY ; Evelyne LABRUDE ; Cédric VIAL ; Myriam CATTANEO ; Guillaume GRILIN ; Gilles PERRIER-MUZET ; Philippe QUINTIN ; Élisabeth SAUVAGEON ; Jean-Pierre ZURDO ; Nicole VERARD ; Gérard DAL'LIN.

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Mesdames et Messieurs : Lionel BAZIN ; Fabien CLOPPET ; Cédric PERONNIER ; Raymond VAGNON ; Isabelle CASSET ; Nicolas GERBELOT-BARILLON ; Thierry MERMET-PIERROZ ; Marie-Jeanne D'HABERES ; Guillaume GEORGE ; Jean-Marc MURONI ; Fedelm CALVEZ ; Michel BAVUZ ; Christine PASCAL ; Paul BERTHIER ; Philippe SCHULLER.

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Mesdames et Messieurs : Marie-Christine FRACHON ; Frédéric LELONG ; Audrey GARDAZ ; Jean-Yves MICOUD ; Henry PEGOUD ; Florent PEYRAUD-MAGNIN ; Pierre BERNARD ; Jean-Paul GRAVEND ; Frédéric MAREL.

Gérard BLONDON ouvre la séance à 18 h 00.

Il remercie les délégués de leur présence suite à cette nouvelle convocation imposée par l'absence de quorum lors de la réunion du 22 Avril 2018.

Il remercie également le SIEGA pour le prêt régulier de sa salle de réunion.

Il présente l'ordre du jour et transmet la parole à Frédéric GUIGNIER pour animer la réunion.

Ordre du jour :

- + Domaine administratif :
 - ☞ Modification des statuts
 - ☞ Sollicitation de l'adhésion des départements (73/38) au SIAGA
 - ☞ Délégation de compétence au Bureau, Président et indemnités des élus
 - ☞ Retrait du SIAGA au SYMBHI
- + Domaine financier :
 - ☞ Compte administratif et compte de gestion 2017
 - ☞ Affectation du résultat 2017
 - ☞ Renouvellement de la ligne de trésorerie
- + Domaine technique
 - ☞ Signature de deux conventions de mandat
 - ☞ Demande d'aide financière pour la ripisylve 2018-2019, la lutte contre les invasives...
- + Questions diverses

Frédéric GUIGNIER accepte le rôle de secrétaire de séance.

Gérard BLONDON rappelle que l'essentiel de ce Conseil Syndical portera sur la modification des statuts. Il précise également l'avancée des relations tissées avec les deux départements de l'Isère et de la Savoie pour qu'ils adhèrent au syndicat.

PV du conseil syndical du 20/02/18

Frédéric Guignier demande s'il existe des remarques sur ce document. En l'absence de remarques, le compte-rendu est soumis au vote.

Le PV est accepté à l'unanimité.

Modification des statuts

Une présentation des principaux changements intervenus par rapport aux statuts en vigueur est présentée.

Elle est complétée par un focus sur la chronologie de futures étapes.

Les Objectifs de la révision : sont de caler la rédaction des statuts sur la définition de la compétence GEMAPI telle que issue des Lois MAPTAM et NOTRe et prendre la compétence sur 2 bassins versants. Il est rappelé que ce projet de statuts a été élaboré en concertation avec les représentants des EPCI concernés et que les modifications portent sur :

1. la mise en adéquation des statuts avec les items obligatoires de la GEMAPI
2. la prise en compte à la demande des EPCI de 2 bassins versants (Bièvre, Truisson / Rieu)
3. la réduction à 21 délégués au Conseil Syndical au total et à 8 membres max pour le bureau
4. la simplification de la clé de répartition en prenant en compte uniquement la surface et population pondérées au périmètre syndical

En ce qui concerne la chronologie, Cécile VILLATTE la présente ainsi :

1. La première étape est le vote de la révision des statuts par le conseil syndical
2. S'ouvre une période de consultation des 5 EPCI membres du SIAGA qui ont un délai max de 3 mois pour se prononcer. L'acceptation des statuts est soumise au respect de la règle suivante : 2/3 des EPCI représentant 50% de la population OU 50% des EPCI représentant 2/3 de la population)
3. En cas d'acceptation par les EPCI, Le Préfet prend un arrêté inter-préfectoral portant modification des statuts

4. La suite est la nomination par les EPCI-FP du nouveau Conseil Syndical dans un délai de 1 mois
5. Enfin, il est procédé à l'installation du nouveau conseil syndical dans un délai de 15 jours.

Cécile VILLATTE précise que le délai de consultation des EPCI pour la révision des statuts est de 3 mois mais qu'il peut être réduit si les EPCI délibèrent plus rapidement)

Les statuts sont mis au vote et approuvés à l'unanimité.

Sollicitation de l'adhésion des départements (73/38) au SIAGA

Il est rappelé que le Conseil Départemental de l'Isère a adressé un courrier aux EPCI du département pour préciser

1. L'organisation de la compétence GEMAPI sur le département autour de 4 grands syndicats de rivière respectant l'échelle des BV (dont le SIAGA)
2. Les mesures de soutien du Département aux structures qui auront opéré un effort de mutualisation (aide bonifiée de 30 000 €/an en fonctionnement, création d'un fonds départemental de soutien aux travaux hydrauliques, mise à disposition d'un pool d'ingénieurs qualifiés)
3. Que le Département demeurera ou demandera à rentrer dans la gouvernance des syndicats (sans en revendiquer ni présidence ni majorité).
4. Qu'une délibération est nécessaire pour solliciter l'entrée du Conseil Départemental dans le Syndicat.

En interne, cette proposition a reçu un avis favorable de la commission GEMAPI pour intégrer le Département de l'Isère et en parallèle, le SIAGA a sollicité le Département de la Savoie pour connaître sa position

L'Assemblée approuve à l'unanimité la sollicitation de l'adhésion des départements au syndicat.

Délégation de compétence au Bureau, Président et indemnités des élus

Gérard BLONDON, précise que pour des conditions de fonctionnement normal, il est important que le Bureau comme le Président puissent agir. En conséquence, il propose que soient déléguées de nombreuses compétences en propres au Bureau dans son entier ou au Président en son nom propre comme cela était le cas depuis le début de cette mandature.

En ce qui concerne les indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents, il est proposé de maintenir le statu quo ante.

Les deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

Retrait du SIAGA au SYMBHI

Cécile VILLATTE explique le processus de modification des statuts du SYMBHI qui a conduit ce syndicat à demander au SIAGA de se retirer de la catégorie des membres associés.

La proposition de retrait est acceptée à l'unanimité.

Compte administratif et compte de gestion 2017, Affectation du résultat 2017

Les deux points sont abordés en même temps. La constatation de l'égalité des écritures entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif est faite suite à une lecture des sommes relevant de chaque chapitre budgétaire.

La présentation des résultats qui en découle permet à Olivier MAURIN de présenter les différentes options qui existent pour l'affectation du résultat.

Cécile VILLATTE précise que le scénario retenu consiste à permettre le vote de la section d'investissement en équilibre (et sans ajout de nouvel emprunt) grâce à un virement de la section de fonctionnement. Cette dernière restera excédentaire mais sera votée en « suréquilibre », ce qui est permis par le CGCT.

Monsieur le Président se retire de la salle pour le vote.

L'ensemble des trois délibérations est voté à l'unanimité.

Signature de deux conventions de mandat Demande d'aide financière pour la ripisylve 2018-2019, la lutte contre les invasives

Le point sur la signature des deux conventions ayant été retiré de l'ordre du jour, Didier GIRARD présente la demande de subvention pour la ripisylve 2018-2019. Il précise que cette anticipation est rendue obligatoire par le fait que l'Agence de l'Eau souhaite que pour l'année 2018, l'intégralité des demandes de subvention soit déposée pour le mois de Juin 2018.

Didier GIRARD fait ensuite une présentation succincte de l'action. (120 Km entretenus annuellement, travail réalisé dans le cadre de chantiers d'insertion, intégration programmée de deux nouveaux bassins versants...).

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Question divers

Frédéric GUIGNIER constate que l'ordre du jour a été examiné et propose à l'auditoire de poser les questions qu'il souhaite.

Monsieur le Maire de PRESSINS revient sur les statuts et précise que pour une meilleure acceptation des montants nécessaires à la réalisation des compétences du SIAGA par les habitants du bassin versant, il serait utile que chaque Maire et chaque Président d'EPCI-FP puisse disposer d'un argumentaire des actions menées sur son territoire pour expliquer à ses concitoyens.

S'en suit un débat sur l'importance de la communication et de la pédagogie dans le cadre de la mise en place éventuelle de la nouvelle taxe par les EPCI-FP

L'ordre du jour ayant été complètement examiné, la séance est levée à 17h30.

Le 29/03/2018
Le Président
Gérard BLONDON